

Approuvé par arrêté interpréfectoral  
le 15 Mars 2010



# S.A.G.E.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

# du Delta de l'Aa

Déclaration environnementale



# Déclaration environnementale

*En application de la Directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes (dont les SAGE) sur l'environnement*

**La déclaration environnementale accompagne le document  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Delta de l'Aa après son approbation  
dans les conditions définies par l'article L. 122-10 du Code de l'Environnement.**

## Préambule :

La Directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qui fixent le cadre de décisions ultérieures d'aménagements et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Cette démarche concerne directement les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le rapport environnemental du SAGE Delta de l'Aa a donc été élaboré et approuvé par la CLE en Mars 2008 ; il a été soumis à la consultation des différentes instances et du public avec le projet de SAGE.

Conformément à l'article R. 212-42 du décret du 14 août 2007 relatif aux S.A.G.E. : *Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux est approuvé par arrêté préfectoral. Cet arrêté, accompagné de la **déclaration** prévue par le 2° du I de l'article L. 122-10, est publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et fait l'objet d'une mention dans au moins un journal régional ou local diffusé dans chaque département concerné.*

L'article L. 122-10 du Code de l'Environnement définit les documents devant être mis à la disposition du public après l'approbation du SAGE. Il s'agit :

1° *Le plan ou le document ;*

2° *Une **déclaration** résumant :*

- *la manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L. 122-6 et des consultations auxquelles il a été procédé ;*
- *les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;*
- *les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en oeuvre du plan ou du document.*

Le territoire du S.A.G.E. Delta de l'Aa en quelques chiffres :

Départements	Nord et Pas de Calais
Arrondissements	4 arrondissements
Cantons	18 cantons
Communes	104 communes (45 dans le Nord et 59 dans le Pas de Calais) 392 000 habitants
Superficie	1 200 km <sup>2</sup>
Réseau hydraulique	1 500 km

**La Commission Locale de l'Eau (CLE)** a débuté l'élaboration du S.A.G.E. en 2003.

Suite à la diffusion de l'état des lieux en 2005 et du « document martyr » du schéma en 2007, le projet de S.A.G.E. du Delta de l'Aa a été corrigé et validé par la CLE le 18 Mars 2008.

A l'issue d'une phase de consultation d'environ 1 an, clôturée par une enquête publique, la CLE a validé le S.A.G.E. amendé le 6 Mai 2009.

## ***Les motifs qui ont fondés les choix du S.A.G.E.***

Depuis de nombreuses années, le territoire du S.A.G.E. Delta de l'Aa connaît divers conflits soulevés par les problèmes de l'eau : la lutte contre les inondations de la Hem et des bassins Aa – Audomarois - Lys, la garantie d'approvisionnement en eau potable et industrielle et la gestion de l'étiage, la mise en valeur du littoral et l'amélioration de la qualité des eaux, la valorisation des zones humides et la gestion des niveaux d'eau dans le réseau hydraulique, l'entretien pérenne des watergangs...

Cohabitent un grand nombre d'usages traditionnels sur un vaste territoire particulier émergé des eaux.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, on assiste à un renforcement des outils réglementaires européens et nationaux en vue de mieux gérer notre patrimoine eau.

Dès lors, la mise en place d'un S.A.G.E. à l'échelle d'un bassin versant cohérent permet de concilier et de pérenniser les demandes en eau provenant de l'activité humaine et des milieux aquatiques et de répondre aux nouveaux objectifs de bon état des eaux en 2015 fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau.

Élaboré dans une large concertation, il est l'outil de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques selon les spécificités du territoire et de ses usages.

Son périmètre définitif a été adopté par arrêté préfectoral le 26 février 2001 : il concerne un territoire de 1 200 km<sup>2</sup> regroupant 104 communes.

Etant donné son champ d'action, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale s'est vu confié l'animation et la coordination technique du Schéma d'Aménagement et

de Gestion des Eaux du Delta de l'Aa. Il est également maître d'ouvrage des études qui se sont révélées nécessaires à l'élaboration du S.A.G.E.

Lors de l'installation de la C.L.E. en Septembre 2002, des groupes de travail thématiques sont décidés afin d'aider la C.L.E. dans sa tâche.

Depuis le lancement de l'élaboration du S.A.G.E. en 2003, une centaine de réunions ont eu lieu tous thèmes confondus ; plus de 200 personnes ont pu y participer.

La CLE définit les 5 grands enjeux suivants (ou *orientations stratégiques*), elle propose 26 fiches actions et 206 recommandations de gestion.

I / La garantie de l'approvisionnement en eau

II / La diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des waterings et de la Vallée de la Hem

III / La reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien)

IV / La poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux continentales et marines

V / La communication et la sensibilisation aux enjeux de l'eau et de ses usagers auprès de tous les publics

## ***La prise en compte du rapport environnemental***

Le rapport environnemental du S.A.G.E., du fait des calendriers de parution des textes, a été réalisé en même temps que l'adoption du projet de S.A.G.E. Delta de l'Aa en Mars 2008. Toutefois, les enjeux du S.A.G.E. étant l'amélioration de la qualité de l'eau (comme la lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau...), la préservation des zones humides,..., les orientations retenues répondant à ces enjeux vont dans le sens d'une amélioration de la qualité environnementale du bassin versant.

Cette évaluation environnementale a permis de conforter la position du S.A.G.E. à travers ses enjeux en tant qu'outil de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

De plus, le S.A.G.E. Delta de l'Aa a été élaboré en lien avec les autres documents locaux : les S.A.G.E. voisins, les SCOT, les P.D.P.G. des

## ***La prise en compte des consultations menées***

La Commission Locale de l'Eau a validé à l'unanimité le projet de schéma le 18 Mars 2008, puis a lancé la phase de consultation pour avis.

### *1 – Remarques des collectivités territoriales et des chambres consulaires des deux départements et de l'autorité environnementale :*

Le projet de S.A.G.E. a été soumis à la procédure de consultation du 11 avril au 11 août 2008 :

- Conseils Généraux (Nord et Pas de Calais),
- Conseil Régional,
- 104 communes et leurs groupements compétents (EPCI, syndicats mixtes, ...)
- chambres consulaires (chambres d'agriculture, chambres de Commerce et d'Industrie et chambres des métiers et de l'artisanat),
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Commission S.D.A.G.E. Artois Picardie.

fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, la Charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc... Il s'inscrit également dans les cadres plus larges tels que la Directive cadre européenne sur l'eau et le S.D.A.G.E. Artois Picardie.

Conformément à la procédure de consultation du projet de SAGE, le Préfet de la région Nord-Pas de Calais, Préfet du Nord, coordonnateur du bassin Artois Picardie a émis un avis par courrier en date du 22 juillet 2008 sur la qualité de l'évaluation environnementale du SAGE : il « *valide la démarche d'évaluation environnementale proposée par la CLE et cadre la mise en œuvre du document SAGE* ». Cet avis est accompagné d'une note technique que la CLE devra prendre en compte. Le rapport environnemental ainsi que le SAGE lui-même a été ainsi amendé.

Le Comité de Bassin a examiné favorablement le document le 12 septembre 2008. Cet avis est relatif à la compatibilité du projet avec le S.D.A.G.E. Artois-Picardie et sa cohérence avec les S.A.G.E. limitrophes.

Au total, 143 collectivités territoriales et chambres consulaires ont été consultées :

- ✓ 118 ne se sont pas prononcées dans les délais impartis : leur avis est donc réputé favorable
- ✓ 21 ont émis un avis favorable, parfois accompagné de remarques, d'ajouts ou de questions
- ✓ 4 ont émis un avis défavorable, accompagné d'arguments

Parallèlement, le projet de schéma est soumis à l'avis du Préfet, entre le 11 avril et le 11 juillet 2008. Celui-ci émet un avis favorable accompagné d'une note technique détaillée apportant des recommandations importantes. L'autorité environnementale a émis également des remarques et des propositions de corrections appuyées par l'expertise juridique (mise en conformité avec la LEMA).

Sous les conseils du cabinet juridique, un tableau de correspondance entre les articles du Code de l'Environnement et le contenu du S.A.G.E. Delta de l'Aa est repris dans le SAGE. La phase ultérieure de révision du S.A.G.E. (pour 2012) sera enrichie par l'ensemble des résultats de l'expertise.

Des tableaux de synthèse reprenant tous ces avis (même hors délai), accompagnés des éléments de réponses ou de modifications du schéma, ont été présentés et validés lors de la CLE du 9 décembre 2008 pour leur prise en compte. Ils accompagnent le projet de S.A.G.E. lors de l'enquête publique.

#### *2 – Remarques formulées lors de l'enquête publique :*

Enfin, l'enquête publique a été organisée par la Préfecture du Nord entre le 9 Février et le 10 Mars 2009 inclus.

La Commission d'enquête a présenté le bilan des remarques du public lors d'une rencontre le 16 Mars 2009. Elle a indiqué que le projet reçoit une

adhésion globale aux objectifs louables du schéma. Mais une forte mobilisation de la profession agricole dans le Nord a confirmé les manques d'information, de précision sur l'échelle cartographique et de concertation concernant les zones humides remarquables identifiées par le S.A.G.E. La majorité des remarques a donc concerné leurs inquiétudes vis-à-vis des conséquences du « classement » en zone humide. Il y a eu parfois confusion avec la cartographie des zones inondables dans le Nord de la DDE publiée en 2006.

Les remarques ne modifient pas de manière substantielle le projet de schéma. Toutefois, des éclaircissements sont reportés dans un tableau de synthèse des remarques de l'enquête publique, présenté en CLE le 6 Mai 2009.

Le S.A.G.E. ainsi amendé a été validé par la CLE en séance plénière du 6 Mai 2009.

## ***L'évaluation des incidences sur l'environnement de la mise en oeuvre du S.A.G.E.***

Le rapport d'évaluation environnementale (mars 2008) présente une analyse des effets sur l'environnement par enjeux du S.A.G.E. : principalement l'eau mais aussi le paysage, la biodiversité, la santé et l'air.

La mise en oeuvre des différentes actions aura ainsi des effets se cumulant pour :

- le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau (amélioration des débits d'étiage et diminution de l'importance des crues),
- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la restauration d'un bon état morphologique des cours d'eau et de la continuité écologique,
- la diversité biologique des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Cela permettra :

- d'atteindre les objectifs attendus par la directive cadre sur l'eau (DCE),
- de satisfaire les différents usages de la ressource en eau du bassin.

De plus, le suivi de la mise en oeuvre du S.A.G.E. est prévu, conformément à la loi, à l'aide de la réalisation et la diffusion annuelle d'un tableau de bord. Cela nécessite la mise en place d'indicateurs de suivi opérationnels.

Cet outil, inscrit dans la fiche action N°25 du S.A.G.E., permettra de mettre en évidence les difficultés de réalisation et d'évaluer les mesures du S.A.G.E. par rapport aux objectifs poursuivis. Ainsi le schéma pourra être réajusté lors de la phase de révision.

**ANNEXE****Composition de la CLE lors de l'adoption préliminaire du projet de S.A.G.E. en Mars 2008 :**

56 membres (Arrêté interpréfectoral de modification de la CLE du 10 décembre 2007)

**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

<i>Organisme</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Conseil Régional Nord Pas de Calais	Monsieur Wulfran DESPICHT	Madame Joëlle CROCKEY
Conseil Régional Nord Pas de Calais	Monsieur Damien CAREME	Monsieur Christian HUTIN
Conseil Général du Pas de Calais	Monsieur Bernard CARPENTIER	Monsieur Jean Marie BARBIER
Conseil Général du Pas de Calais	Monsieur Olivier MAJEWICZ	Monsieur Jean Jacques DELVAUX
Conseil Général du Pas de Calais	Monsieur Alain MEQUIGNON	Monsieur Michel LEFAIT
Conseil Général du Nord	Monsieur Joël CARBON	Monsieur Philippe PARESYS
Conseil Général du Nord	Monsieur Jean-Claude DELALONDE	Monsieur Roméo RAGAZZO
Conseil Général du Nord	Monsieur Jean-Pierre DECOOL	Monsieur Patrick VALOIS
Maire du Pas de Calais	Monsieur Jacques BAQUET (QUERCAMPS)	Monsieur Joseph CUCHEVAL (ALQUINES)
Maire du Pas de Calais	Madame Rose-Marie GUILLEMANT (ANDRES)	Monsieur Jacques LEFEBVRE (LICQUES)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Jacky HENIN (CALAIS)	Monsieur Roger BOUCHEL (ZOUAFQUES)
Maire du Pas de Calais	Madame Catherine FOURNIER (FRETHUN)	Monsieur Alain CALAIS (NIELLES-les- CALAIS)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Marc GARENAUX (CLERQUES)	Monsieur Dominique POURRE (VIEILLE EGLISE)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Philippe CARON (AUDRUICQ)	Monsieur Patrick WAY (NOUVELLE EGLISE)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Léon LECLERCQ (TOURNEHEM)	Monsieur Joël EVRARD (REBERGUES)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Christian PETTE (RECQUES-sur-HEM)	Monsieur Christian LASSALLE (BREMES-les-A)
Maire du Nord	Monsieur André FIGOUREUX (WEST CAPPEL)	Monsieur André REUMAUX (QUAEDYPRE)
Maire du Nord	Monsieur Jacques DAMBRE (adjoint BROUCKERQUE)	Monsieur Alain CODRON (PITGAM)
Maire du Nord	Monsieur Michel DELEBARRE (DUNKERQUE)	Monsieur André DELATTRE (COUDEKERQUE-B)
Maire du Nord	Monsieur Yves LEPRETRE (GRAND FORT PHILIPPE)	Monsieur Bertrand RINGOT (GRAVELINES)
Maire du Nord	Monsieur Gérard GRONDEL (SAINT PIERREBROUCK)	Monsieur Hervé LANIEZ (Les MOERES)
Maire du Nord	Monsieur Jean-Pierre CATRY (WARHEM)	Monsieur Hervé SAISON (HONDSCHOOTE)
Maire du Nord	Monsieur Jean DECOOL (GHYVELDE)	Monsieur Jean Pierre VERCRUYSSSE (BIERNE)
Maire du Nord	Madame Sylvie DEMARESCAUX (HOYMILLE)	Monsieur Alain TACCOEN (BISSEZEELE)
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale	Monsieur Daniel HALLOO	Monsieur Jean-Louis RICHEBE
Institution Interdépartementale des Wateringues	Monsieur Jean SCHEPMAN	Monsieur Hervé POHER
SPPPI Côte d'Opale	Monsieur Jean-Marc BEN	Monsieur Christian LOUCHEZ
PNR Caps et Marais d'Opale	Monsieur Yves BEUGNET	Mademoiselle Isabelle RAMECOURT

**Collège des usagers**

<i>Organisme</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Union des waterings du Nord	Monsieur André DELATTRE	Monsieur Michel MARKEY
Union des waterings du Pas-de-Calais	Monsieur Jacques RIVENET	Monsieur Francis RINGO
Associations de défense environnement Nord	Monsieur Jean SENAME	Monsieur Nicolas FOURNIER
Associations de défense environnement Pas-de-Calais	Madame Martine BEURAERT	Monsieur Edmond TELLIER
Chambre d'agriculture pour le Nord	Monsieur Francis HENNEBERT	Monsieur Francis VERMERSCH
Chambre d'agriculture pour le Pas-de-Calais	Madame Marie-Jeanne LESCIEUX	Monsieur Albert ROUSSEZ
Chambre de Commerce et de l'Industrie Nord	Monsieur Raphaël KRABANSKY	Monsieur Benoît GIRES
Chambre de Commerce et de l'Industrie Pas-de-Calais	Monsieur Dominique VANNESTE	Monsieur Jean-Marie VITU
Fédération de Pêche pour le Nord	Monsieur Gilbert NUGOU	Monsieur Jean LE BRIS
Fédération de Pêche pour le Pas-de-Calais	Monsieur Patrice CHASSIN	Monsieur Pascal DELHAY
Usages sports et loisirs - les chasseurs	Monsieur Christian BROUWER (Pour le Nord)	Monsieur François MICHEL (Pour le Pas-de-Calais)
Usages sports et loisirs - le canoë-kayak	Madame Micheline ROSENCOURT	Monsieur Frédéric RICHARD
Distributeurs d'eau	Monsieur Antoine BOUSSEAU	Monsieur Franck DELAMARE
Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale	Monsieur Gérard LOUVIN	Monsieur Aimable DELEBURY

**Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'Etat**

Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque représentant le Préfet du Nord Pas de Calais
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord Pas de Calais ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement du Nord Pas de Calais ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
Monsieur le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou son représentant
Monsieur le Directeur du Service Maritime de Boulogne et de Calais ou son représentant
Monsieur le Directeur du Service Maritime du Nord ou son représentant
Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant
Monsieur le Chef de Service de la MISE du Pas de Calais ou son représentant
Monsieur le Chef de Service de la MISE du Nord ou son représentant
Monsieur le Chef de Service Régional de la Navigation ou son représentant

**Composition de la CLE lors de l'adoption finale du S.A.G.E. le 6 Mai 2009**56 membres (Arrêté interpréfectoral de renouvellement de la CLE du 1<sup>er</sup> décembre 2008)**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

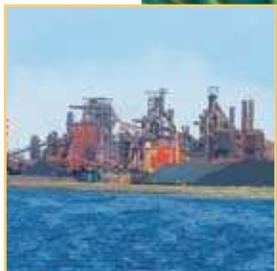
<i>Organisme</i>	<i>Titulaire</i>
Conseil Régional Nord Pas de Calais	Monsieur Wulfran DESPICHT
Conseil Régional Nord Pas de Calais	Monsieur Damien CAREME
Conseil Général du Pas de Calais	Monsieur Bernard CARPENTIER
Conseil Général du Pas de Calais	Monsieur Olivier MAJEWICZ
Conseil Général du Pas de Calais	Monsieur Michel LEFAIT
Conseil Général du Nord	Monsieur Joël CARBON
Conseil Général du Nord	Monsieur Jean-Claude DELALONDE
Conseil Général du Nord	Monsieur Jean-Pierre DECOOL
Maire du Pas de Calais	Monsieur Jacques BAQUET (QUERCAMPS)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Ludovic LOQUET (ARDRES)
Maire du Pas de Calais	Madame Natacha BOUCHART (CALAIS)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Alain CALAIS (NIELLES-les- CALAIS)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Marc GARENAUX (CLERQUES)
Maire du Pas de Calais	Madame Nicole CHEVALIER (AUDRUICQ)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Jean-Claude HIRAUT (TOURNEHEM)
Maire du Pas de Calais	Monsieur Christian PETTE (RECQUES-sur-HEM)
Maire du Nord	Monsieur André FIGOUREUX (WEST CAPPEL)
Maire du Nord	Monsieur Guy PRUVOST (adjoint BROUCKERQUE)
Maire du Nord	Monsieur Michel DELEBARRE (DUNKERQUE)
Maire du Nord	Monsieur Bertrand RINGOT (GRAVELINES)
Maire du Nord	Monsieur Gérard GRONDEL (SAINT PIERREBROUCK)
Maire du Nord	Monsieur Hervé LANIEZ (Les MOERES)
Maire du Nord	Monsieur Jean DECOOL (GHYVELDE)
Maire du Nord	Madame Sylvie DEMARESCAUX (HOYMILLE)
Syndicat Mixte de la Côte d'Opale	Monsieur Louardi BOUGHEDADA
Institution Interdépartementale des Wateringues	Monsieur Jean SCHEPMAN
SPPPI Côte d'Opale	Monsieur Thierry DUBUIS
PNR Caps et Marais d'Opale	Monsieur Yves BEUGNET
Syndicat Mixte pour l'aménagement de la vallée de la Hem	Monsieur José BOUFFART

**Collège des usagers**

<i>Organisme</i>	<i>Titulaire</i>
Union des waterings du Nord	Monsieur André DELATTRE
Union des waterings du Pas-de-Calais	Monsieur Francis RINGO
Associations de défense environnement Nord	Monsieur Michel MARIETTE
Associations de défense environnement Pas-de-Calais	Madame Huguette FLAMENT
Chambre d'agriculture pour le Nord	Monsieur Francis HENNEBERT
Chambre d'agriculture pour le Pas-de-Calais	Madame Marie-Jeanne LESCIEUX
Chambre de Commerce et de l'Industrie Nord	Monsieur Dominique NAELS
Chambre de Commerce et de l'Industrie Pas-de-Calais	Monsieur Dominique VANNESTE
Fédération de Pêche pour le Nord	Monsieur Gilbert NUGOU
Fédération de Pêche pour le Pas-de-Calais	Monsieur Patrice CHASSIN
Usages sports et loisirs - les chasseurs	Monsieur Christian BROUWER
Usages sports et loisirs - le canoë-kayak	Madame Micheline ROSENCOURT
Distributeurs d'eau	Monsieur Antoine BOUSSEAU
Association de consommateurs (CLCV)	Madame Marie-Paule HOCQUET DUVAL
Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins	Monsieur Michel FOURNIER

**Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'Etat**

Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque représentant le Préfet du Nord Pas de Calais
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement ( <i>DREAL</i> ) ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord Pas de Calais ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Equipeement du Nord Pas de Calais ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
Monsieur le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Pas de Calais représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Pas de Calais ou son représentant
Monsieur le Directeur du Service Régional de la Navigation représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Nord ou son représentant
Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant
Monsieur le Directeur du Grand Port maritime de Dunkerque



# S.A.G.E. du Delta de l'Aa

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale  
(SMCO)

Pertuis de la Marine - BP 85530  
59386 DUNKERQUE Cedex 1  
tél. : 03 28 51 92 30 - fax : 03 28 51 92 37  
www.sm-cote-opale.fr  
rubrique "SAGE Delta de l'Aa"



Conception : Syndicat Mixte de la Côte d'Opale - Conception réalisation et impression :  
Astragale Groupe GARCHETTE - Copies et reproduction interdites.

Conception et impression financées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais  
et les intercommunalités adhérentes au SAGE.



Syndicat Mixte  
de la Côte d'Opale

Automauros - Bouonnais - Cistels - Dunkerquois - Montreuillois

Président de la Commission Locale de l'Eau : Daniel HALLOO (2002 à 2008) et Louardi BOUGHEDADA (2009 à ce jour)  
Crédits photographiques : SMCO - AEAP - Arcelor Mittal - CPIE FM - IIW - PNR CMO - Union des Wateringues Nord - Pas-de-Calais - FDDAAPMA